

PROTOCOLE D'ACCORD

TERRITOIRE D'INDUSTRIE VAL DE GARONNE GUYENNE GASCOGNE

Préambule

L'initiative « Territoires d'industrie » s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires. Elle vise à mobiliser de manière coordonnée les leviers d'intervention qu'ils relèvent de l'État et de ses opérateurs, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ou des entreprises, au service de l'industrie et de leur territoire.

Cette nouvelle approche repose sur plusieurs principes :

- Un principe de ciblage visant plus spécifiquement à soutenir les entreprises sur chacun des territoires à forts enjeux industriels identifiés dans le cadre de cette initiative ;
- Un principe de gestion décentralisée, qui s'inscrit dans le cadre des compétences économiques des régions et des intercommunalités. Les projets devront d'abord être proposés, construits et animés par les acteurs locaux : industriels, maires, présidents d'intercommunalités au service d'une approche « du bas vers le haut ».

Le territoire VAL DE GARONNE GUYENNE GASCOGNE a été identifié « Territoires d'industrie » lors du Conseil national de l'industrie du 22 novembre 2018.

Le présent protocole a pour objet de formaliser l'engagement des parties prenantes à la démarche et à présenter les orientations qui président à l'établissement du contrat de Territoires d'industrie 2019-2022.

Enjeux du Territoire d'industrie

Éléments de contexte :

Le territoire possède une base productive forte et une base publique élevée. La base résidentielle est faible au regard des moyennes observées dans les territoires de même strate démographique. Le territoire s'est développé sur un modèle productif/social marqué par une surreprésentation des revenus productifs exportateurs et sociaux (intégrant les transferts sociaux, pensions de retraite comprises, et les revenus publics).

Ce modèle offre à la fois une bonne résilience à l'évolution de la conjoncture économique (revenus sociaux stables) mais également une forte exposition aux cycles (tissu industriel impacté fortement par les dégradations mais aussi les améliorations du climat des affaires).

L'activité industrielle est construite autour d'un tissu manufacturier spécialisé dans **l'aéronautique** (Lisi Aérospace, Nexteam Group, CSA Creuzet) et la fabrication de machines et d'équipements, notamment dans le secteur de l'équipement agricole (Nouvelle Razol, Vermande, Barre...). Les **industries agroalimentaires** sont très présentes en lien avec le caractère agricole du territoire et les productions locales (Lucien Georgelin, Saint Dalfour, Jus de Marmande, Maison Torres). Le secteur du bois est également bien représenté à l'échelle du territoire (Garnica, Righini, Sacba, Steico notamment).

La reprise économique amorcée depuis 2014 est porteuse pour le secteur industriel avec de nombreux projets de développement (Nexteam, CSA Creuzet, Lisi Aérospace, CIR, Metal Mobil, Veraflex, Garnica, Vermande, Isoweck,...) en cours de réalisation ou en projet.

On peut également noter l'installation sur Tonneins de la Société Aliénor Ciments, micro cimenterie spécialisée dans la distribution en circuits courts (unité de broyage de clinker) ce qui témoigne aussi d'une attractivité restaurée sur ce bassin d'emplois.

12 sociétés du Territoire d'Industrie font partie du classement des 50 premiers chiffres d'affaires dans le Lot et Garonne : Alvéa, SCA Terres du Sud, Lisi Aérospace, Rougeline, JLG France, Acces Industrie, Righini, Les Jus de Marmande, SAS Asquini MGP (groupe Nexteam), C2R, Automobiles marmandaises et Garnica Plywood.

Principaux enjeux et défis du Territoire d'industrie :

Les enjeux et défis du Territoire d'Industrie reposent notamment sur les orientations inscrites dans la convention SRDEII (Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation) liant Val de Garonne Agglomération et la Région Nouvelle Aquitaine :

- Favoriser l'emploi et l'employabilité pour accompagner le développement des entreprises,
- Favoriser l'installation et le développement des entreprises sur le territoire et notamment :
 - * Développer et enrichir l'offre foncière et immobilière,
 - * Initier une politique d'aides directes, soutenir l'entrepreneuriat,
 - * Créer un écosystème économique basé sur le développement des partenariats et la mobilisation des entreprises,
 - * Placer l'innovation et la capacité créative au cœur des priorités.

Ces enjeux généraux répondent à des défis, notamment industriels, prégnants sur le territoire :

- Un taux de chômage structurel important corrélé à des difficultés de recrutement dans un grand nombre de métiers dits « en tension » légitimant la mise en œuvre d'un plan d'actions offensif sur l'emploi et la formation,
- Après une phase de désindustrialisation (années 1990/2000), un travail nécessaire sur la requalification de friches industrielles pour certaines engagées (parc d'activités André THEVET en cours de réindustrialisation), pour d'autres porteurs d'espoirs de développement pour le territoire (espace Césame, Gascogne Wood),
- La nécessité de renforcer l'attractivité économique du territoire en axant son développement économique vers plus d'innovation soit en complétant son offre immobilière (incubateur, pépinière, tiers lieux, coworking) soit en investissant des champs économiques nouveaux (numérique, arts graphiques...),
- Le renforcement des partenariats dans une logique soit de relais opérationnel (Région Nouvelle Aquitaine, Team France Export...) ou de Maison de l'Economie, guichet unique regroupant les acteurs de l'économie territoriale (chambres consulaires, BGE, CSDL, ADIE, ...) au service notamment des entreprises industrielles du territoire.

La priorité réside dans l'accompagnement du tissu industriel local qui porte de nombreux projets de développement (voir ci-dessus) via un soutien et une qualité de service renforcés dans le cadre d'un réseau d'appui faisant le pari de l'intelligence collective.

Par les perspectives d'emploi offertes, le niveau de rémunérations attractives, la visibilité à moyen et long terme (aéronautique et agroalimentaire notamment), l'industrie constitue un moteur essentiel au développement économique local et le Territoire d'Industrie souhaite mobiliser toutes ses composantes et ses partenaires pour en assurer la prospérité.

Ambitions et priorités des parties prenantes

Les partenaires s'engagent à mobiliser les moyens techniques, financiers et humains visant à améliorer l'image et l'attractivité des métiers industriels, répondre aux difficultés de formation et de recrutement, accompagner les projets de développement d'entreprises, notamment leur transition numérique ou écologique mais aussi ceux de leurs partenaires (collectivités, organisme de formation, associations, collectifs...) dont les initiatives participent à développer la pérennité de l'écosystème industriel au sein du Territoire d'Industrie.

Cette démarche a également l'ambition de révéler les champions ou les projets cachés en imaginant un dispositif d'accompagnement de proximité, partenarial et décloisonné.

La Région Nouvelle Aquitaine

La Région Nouvelle-Aquitaine, responsable du développement économique, mène une politique ambitieuse afin de conforter et d'améliorer la performance et compétitivité de son tissu industriel et de positionner la Nouvelle-Aquitaine sur les filières et technologies d'avenir. Ainsi créer les conditions de développement de l'industrie sur les territoires est au cœur de la politique de développement économique et territorial de la Région. La performance industrielle et le développement endogène des territoires constituent deux piliers du Schéma régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) adopté en 2016.

La Région accompagne ainsi le développement du potentiel de recherche régional dans un objectif d'excellence et d'appui aux enjeux d'innovation du tissu industriel régional et d'anticipation des mutations technologiques, sociétales et environnementales et accompagner les opportunités économiques. Elle soutient et renforce le dispositif de transfert de technologie permettant d'une part d'accompagner les PME et ETI régionales dans leurs projets d'innovations et de transformation et d'autre part de faire émerger des startups renouvelant et renforcer le tissu économique régional. Elle soutient directement les projets de R&D et d'innovation au sein des entreprises, dans un objectif de différenciation et de valeur ajoutée.

La Région considère par ailleurs que les dynamiques collectives (filières ou transfilières) sont essentielles aux réussites individuelles des industriels et des territoires. Ces approches organisant des solidarités et des chaînes de valeur plus intégrées contribuent à la convergence des collaborations que la Région engage avec les territoires et des leaders économiques, et notamment dans le cadre des Territoires d'industrie.

A l'origine de l'accompagnement des entreprises vers l'« Usine du Futur » dès 2014, la Région Nouvelle-Aquitaine mène également une politique industrielle ayant pour objectif d'améliorer la compétitivité des entreprises régionales et la modernisation de l'outil de production, en veillant à la prise en compte des enjeux du numérique, du développement durable, de la formation et du recrutement.

La Région accompagne également les entreprises à la conquête de nouveaux marchés par une action par un appui sur leur stratégie et actions à l'export.

Enfin elle développe une offre en matière de fonds propres, facteur clé pour le développement et le maintien des centres de décision des entreprises sur le territoire régional.

La Région Nouvelle-Aquitaine est par ailleurs en soutien des entreprises en difficulté et attentive au développement et au soutien des acteurs industriels de la filière automobile sur son territoire.

La politique contractuelle territoriale contribue par ailleurs au déploiement du SRDEII, avec une attention particulière portée au retournement économique des territoires les plus fragiles.

La Région assurant le pilotage du dispositif « Territoires d'industrie », elle recherchera la meilleure articulation avec sa politique contractuelle et mobilisera ainsi ses différents dispositifs de soutien en fonction des projets proposés.

Actions déjà engagées

Conscient de l'importance de préserver un tissu productif performant, le Territoire a, depuis quelques années, engagé des actions fortes pour soutenir la réindustrialisation de son territoire :

- Reconversion du site industriel de la SEITA (13 hectares dont 6 hectares de bâtiments) à Tonneins (Parc d'activités André THEVET),
- Réflexion avec les industriels sur leur problématique de recrutement dans le cadre d'une GPEC Territoriale.
- Mise en œuvre d'un plan opérationnel de reconquête de l'attractivité des métiers industriels (Salon Garonn'emplois, semaine de l'industrie...);
- Renforcement de l'accompagnement des entreprises industrielles locales porteuses de projets de développement (PAT, transformation numérique).

Cependant, les dispositifs régionaux (chèque transformation numérique par exemple) ne sont aujourd'hui pas suffisamment mobilisés par les entreprises. L'éloignement des centres de décision et de recherche ne facilite pas l'appropriation de ces enjeux par les entreprises.

Le défi est pourtant majeur pour les entreprises industrielles du territoire mais aussi le réseau de TPE qui les accompagne sous forme de sous-traitance ou de prestations de services. L'objectif est bien que l'ensemble de la chaîne économique évolue, se structure, afin de renforcer verticalement les filières locales tout en développant des fertilisations inter-filières.

L'idée est de favoriser la transition TPE → PME → ETI. Ce développement passe par l'innovation qui est la source de plus-value à long terme pour le territoire et d'une compétitivité renforcée.

L'étude menée par le cabinet Sémaphore en 2014 révèle ainsi un manque de structure de R&D et de réseaux d'animation autour de l'innovation et des filières sur le territoire.

A titre d'exemple, le schéma de développement économique de Val de Garonne Agglomération entre en résonance avec les orientations du dispositif « territoire d'industrie » en affichant la volonté :

- D'aider l'acte d'innovation sous toutes ses formes,
- De mettre en place des outils (pépinière, incubateur d'entreprises) qui sont en accord avec les objectifs du dispositif « territoire d'industrie » avec la création de centres d'accélération.

Le Territoire s'engage enfin à mobiliser de l'ingénierie interne pour accompagner la mise en œuvre de la démarche et contribuer à en faire une réussite pour le territoire.

Celui-ci a l'habitude de travailler en réseau sur les sujets économiques (club d'entreprises, organismes de formation et d'enseignement, services de l'Etat et de la Région, chambres consulaires, syndicats professionnels...) et souhaite qu'une communauté d'intérêt puisse accompagner la mise en œuvre du dispositif.

Le partenariat noué avec Aquitaine Développement Innovation (ADI) participe à cette volonté d'un travail collaboratif en faveur de l'acte d'innovation des entreprises.

Des habitudes de travail sont nouées avec les services opérationnels de l'Etat (convention de partenariat avec Pôle Emploi, travail de proximité avec la Direccte sur les entreprises en difficulté).

Une contractualisation bientôt opérationnelle avec la Métropole Bordelaise offre également l'opportunité de mobiliser de façon très rapide les acteurs universitaires et de recherche dans la recherche d'une complémentarité bien comprise entre les deux territoires.

Val de Garonne Agglomération est enfin partenaire de l'Etat dans le cadre du Contrat de Revitalisation (Gascogne Wood/Terres du Sud) et assure la mise en œuvre technique du dispositif au côté de la Direccte Nouvelle Aquitaine.

Engagement général des parties

- Le Conseil régional est chargé du pilotage de l'initiative Territoires d'industrie à l'échelle régionale ;
- L'État s'engage à cibler et à apporter une réponse coordonnée et adaptée de son action et celle de ses opérateurs en faveur du Territoire d'industrie ;
- Les intercommunalités assurent le pilotage et l'animation de proximité de la démarche en lien avec les industriels ;
- Les industriels contribuent à l'animation de proximité de la démarche en lien avec les élus ;
- Les opérateurs publics et autres partenaires apportent des réponses adaptées et accompagnent les projets du Territoire d'industrie ;

Projet de plan d'actions

Le plan d'action exposé ci-dessous reste indicatif et ne représente pas l'exhaustivité des initiatives que pourront porter les collectivités et leurs partenaires. Il sera travaillé et enrichi dans la perspective de la signature du contrat de Territoire d'Industrie au mieux à la fin du mois de juin 2019 et au plus tard en septembre 2019.

D'ores et déjà, les premières pistes d'actions ont été identifiées et font l'objet d'un travail collaboratif entre l'Etat, la Région Nouvelle Aquitaine et les collectivités du Territoire d'Industrie afin d'en préciser le contenu et le financement.

Les actions inscrites dans le contrat de territoire d'industrie feront, pour certaines, l'objet d'une priorisation au sein du contrat de dynamisation et de cohésion sociale qui a été adopté par le Pays Val de Garonne Guyenne Gascogne et la Région Nouvelle Aquitaine.

Axe 1 – Recruter

- Créer un campus des Métiers de des qualifications industrielles

Suite notamment au diagnostic relatif à la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale (GPECT) mettant en exergue un besoin de formations industrielles locales, le territoire poursuit l'ambition de valoriser les plateaux techniques existants tout en complétant l'offre de formation (initiales et continues). L'idée est de créer un pôle de référence d'offres de formation sur les métiers industriels travaillant de façon complémentaire et en réseau.

La Région Nouvelle Aquitaine et Val de Garonne Agglomération travailleront notamment en partenariat sur le recrutement « vécu » par les entreprises de la mécanique et du travail des métaux dans une volonté d'impulser des solutions partenariales et co-construites (expérimentation en cours sur le languonnais – marmandais).

- Accompagner les besoins en compétences des entreprises industrielles par la mise en œuvre du plan d'actions GPECT

Le programme d'actions GPECT a été approuvé par Val de Garonne Agglomération en juillet 2018. Ce plan triennal poursuit plusieurs objectifs qui se concrétisent ou vont se concrétiser par la mise en place d'actions opérationnelles dans le domaine de l'orientation, de la valorisation

et de la promotion des métiers, de l'illettrisme, de l'accompagnement à la mise en place de formations territorialisées, d'une meilleure adéquation entre offre et demande d'emploi.

- Encourager le Volontariat Territorial en Entreprise (VTE)

Le recrutement de jeunes diplômés (bac + 2 à bac + 5) est un enjeu pour les entreprises du territoire. Il est nécessaire, dans un cadre de forte attractivité des grandes villes et Métropoles, de valoriser la destination Territoire d'Industrie en aidant les entreprises à formaliser leurs offres, en portant ces offres auprès des écoles et en agissant sur la mobilité et l'hébergement des jeunes diplômés. L'objectif est de renforcer les avantages comparatifs du territoire afin que les entreprises accèdent plus facilement à une main d'œuvre qualifiée qui conditionne leur développement.

Axe 2 – Innover

Les deux fiches ci-dessous feront l'objet d'une réflexion avec pour objectif l'inscription dans le Contrat de Territoire d'Industrie. Le Territoire d'Industrie est en attente d'une prochaine version des « Engagements de l'Etat » permettant de mieux formaliser les enjeux et attentes de cette thématique au regard de la démarche en cours.

- Développer le club d'entreprises

Val de Garonne Agglomération anime un club d'entreprises à forte représentation industrielle. Elle souhaite développer son rayonnement et co-construire avec lui un plan d'actions concourant au développement industriel territorial.

- Créer une plateforme d'accélération pour la transformation des PME vers l'industrie du futur

Le projet de développer un lieu permettant de porter des moyens de formation, d'appui à l'innovation et d'accompagnement des entreprises industrielles dans une logique de guichet unique intéresse particulièrement le Territoire d'Industrie qui estime avoir le potentiel pour porter un telle ambition.

- 10 000 diagnostics Industrie du Futur

La Région Nouvelle-Aquitaine poursuivra son action de diagnostic des PME industrielles sur la thématique de l'Usine du Futur, au sein d'une action cofinancée avec l'Etat. Cette action sera ouverte aux entreprises industrielles de moins de 10 salariés, sous réserve qu'elles démontrent une trajectoire de croissance leur permettant de dépasser le seuil de 10 salariés. Le Territoire d'Industrie souhaite se positionner en partenaire dans le cadre de cette démarche, le tissu économique local étant constitué à 94% de Très Petites Entreprises.

Axe 3 – Attirer

- Aménager le tiers lieu Césame

Ambitieuse pour son développement économique, touristique, culturel et social, la ville de Marmande s'est donnée pour ambition de faire naître un tiers lieu, un poumon économique nouveau, au sein de l'ancienne friche industrielle CESA.

Le projet, intitulé CESAME, se situe au carrefour de l'entreprise, du numérique, de la création artistique, de la formation professionnelle et du développement touristique lié aux nouvelles technologies.

- Réhabiliter le site André THEVET

Val de Garonne Agglomération a confié à la SEM 47 la réhabilitation d'une ancienne friche industrielle (SEITA) sur la commune de Tonneins. L'opération consiste à redécouper un bâtiment de 60 000 m² et à créer un parc d'activités, véritable village d'entreprises, en proposant des bâtiments de toutes dimensions pour des entreprises artisanales, industrielles et/ou de service. Après avoir élaboré, en interne, un schéma d'attractivité économique territoriale à l'échelle du Pays, le territoire a le projet de réaliser des travaux complémentaires et de développer une

offre de service collectives au service des activités industrielles. Le territoire attend une forte implication de ses partenaires sur ce projet.

- Créer un incubateur/pépinière d'entreprises/espace de coworking

Val de Garonne Agglomération porte un ambitieux projet d'aménagement multimodal des gares de Marmande et de Tonneins. Celle de Marmande constitue une véritable porte d'entrée sur la ville avec plus de 400 000 montées/descentes annuelles. Au carrefour des ambitions affichées par les dispositifs « Cœur de Ville » et « Territoires d'industrie », Val de Garonne Agglomération souhaite y développer un projet économique (incubateur, pépinière, coworking) directement connecté sur la Métropole bordelaise et ses centres de décision.

- Collaborer avec la Team France Export sur les enjeux de l'exportation

Le Territoire d'Industrie souhaite constituer un relais plus efficace de la Team France Export dans le domaine du soutien au développement de la démarche export des entreprises. Cette collaboration passera par une montée en compétence des équipes de l'agglomération et par une détection plus systématique des projets au sein des TPE du territoire dans le cadre d'un projet partagé.

- Créer une boîte à outil pour accompagner les opérations d'immobilier d'entreprises

La modernisation de l'outil de production (mécanisation/automatisation/digitalisation...) nécessite dans de nombreux cas la modernisation ou l'extension de l'immobilier d'entreprise existant.

L'enjeu aujourd'hui pour Val de Garonne Agglomération est donc de trouver des solutions pour accompagner ces investissements immobiliers (portage, régime d'avances remboursables, garanties...).

Axe 4 – Simplifier

- Alléger les contraintes PPRT pesant sur le parc d'activités André THEVET

Val de Garonne Agglomération s'implique techniquement et financièrement de manière conséquente dans la réhabilitation de la friche industrielle héritée de la fermeture de la SEITA. Ce parc d'activité, en cours de reconquête, est fortement impacté par le PPRT de la société ARCHIMICA (aujourd'hui AMRI) qui a été approuvé en 2009 et qui interdit la création d'Établissement Recevant du Public (ERP) sur le site.

En collaboration avec les services de l'Etat, une évolution du périmètre ou une adaptation de la réglementation du périmètre actuel seront étudiées.

Modalités de gouvernance et de pilotage local du projet envisagées

- Une instance locale chargée du pilotage et du suivi de l'élaboration et de la mise en œuvre du projet ;
- Un binôme constitué d'un élu du territoire et d'un acteur industriel, chargé d'animer la démarche ;
- Un chef de projet chargé de coordonner et d'appuyer les partenaires pour l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre de la démarche ;
- Une équipe projet qui peut être composée d'un référent par intercommunalité et le cas échéant des autres partenaires.

Le présent protocole constitue une base commune à l'établissement du contrat de Territoire d'Industrie.

La mise en place d'un programme d'actions opérationnelles dans le cadre du futur Projet de Territoire d'Industrie (2019/2022) entraîne de facto le besoin d'une ingénierie pour l'élaboration

et le montage de projets. La Région pourra mobiliser une aide à l'ingénierie pour appuyer la mise en œuvre du programme Territoires d'Industrie, dans le cadre de sa politique contractuelle territoriale. Il est également attendu un engagement de l'Etat sur l'animation de ce dispositif.

Fait à Fauillet le 21 mars 2019, en 6 exemplaires

Béatrice LAGARDE, Préfète du Département du Lot et Garonne



PO/

Alain ROUSSET, Président de la Région Nouvelle Aquitaine



Daniel BENQUET, Président de Val de Garonne Agglomération



Raymond GIRARDI, Président de la Communauté de communes des Coteaux et Landes de Gascogne



Luc MACOUIN, Président de la Communauté de communes du Pays de Lauzun

PO



Bernadette DREUX, Présidente de la Communauté de communes du Pays de Duras

